

d'impôt qu'ils ont à payer parce que le siège social de l'OACI est à Montréal, où ils sont assujétis à un impôt provincial en sus de l'impôt fédéral.

L'hon. M. Pearson: Ainsi, d'après ce que dit le ministre, les traitements des employés canadiens de l'Organisation sont assujétis à l'impôt fédéral sur le revenu.

L'hon. M. Fleming: Les employés canadiens de l'OACI sont dispensés de l'impôt fédéral sur le revenu, mais comme tous les autres membres du secrétariat international, ils doivent verser à l'OACI un montant correspondant à titre de cotisation du personnel.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—

646. Programme de bourses d'études du Commonwealth, \$11,000.

L'hon. M. Chevrier: La question des bourses d'études du Commonwealth a été soulevée, je crois, au cours du débat sur les affaires extérieures, et j'avais alors demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures combien d'étudiants canadiens profiteraient du programme du Commonwealth. Je me demande si le ministre pourrait nous donner ce renseignement?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député veut-il parler de l'année financière 1959-1960 ou 1960-1961?

L'hon. M. Chevrier: Ce crédit intéresse l'année financière 1959-1960.

L'hon. M. Fleming: Oui, mais il m'a semblé que la question de l'honorable député portait plutôt sur l'année financière 1960-1961.

L'hon. M. Chevrier: Je ne crois pas que tel fut le sens de la question que j'ai posée, car il s'agissait d'une question d'ordre général. Je me suis contenté de demander au ministre combien d'étudiants canadiens bénéficieraient de ce programme et il m'a répondu qu'il me le dirait au cours du débat. Je suis sûr que d'autres questions lui ont été adressées, mais je n'ai pas obtenu de réponse.

L'hon. M. Fleming: Je rappellerai la chose au ministre et j'obtiendrai le renseignement pour l'honorable député. Ce poste de \$11,000 est nouveau. Il est inclus dans le budget principal de 1960-1961. Il n'existait pas dans le budget précédent et cette année nous avons jugé nécessaire de l'y inclure pour financer la participation canadienne au programme avant le 31 mars. Les frais de voyage et de séjour des membres du comité canadien des bourses d'études qui se rendront aux réunions s'élèveront à environ \$2,600 d'ici la fin de l'année financière; de plus, un versement de \$8,400 a été recommandé au profit de la

[L'hon. M. Fleming.]

Fondation des universités canadiennes pour services rendus.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre peut-il nous dire combien d'étudiants bénéficieront de ce programme et quel sera le coût global de celui-ci?

L'hon. M. Fleming: Aucun étudiant n'a encore été désigné. Le programme a été instauré à la conférence commerciale et économique du Commonwealth tenue à Montréal. Quand il entrera en vigueur,—les députés se souviennent sans doute que ce sera en septembre,—environ 1,000 étudiants de toutes les parties du Commonwealth recevront des bourses.

Quant à la répartition des frais, le Royaume-Uni avait laissé entendre, lors de la conférence, qu'il était disposé à en assumer la moitié. Nous nous sommes engagés au nom du Canada à en payer le quart et les autres membres du Commonwealth ont déclaré quelle part ils étaient prêts à assumer.

L'étape suivante fut franchie à la conférence d'Oxford, en juillet dernier, à laquelle tous les États membres du Commonwealth étaient représentés. Cette conférence portait sur l'éducation, et les détails du programme ont été arrêtés par un groupe imposant d'éducateurs venus de toutes les parties du Commonwealth.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander de plus si le nombre de ceux qui étudieront au Canada sera proportionnel à la part des frais assumée par notre pays, c'est-à-dire 25 p. 100?

L'hon. M. Fleming: Pas nécessairement, je ne crois pas. Mais ce que je dis pourrait faire l'objet d'une rectification; je signalerai la question de l'honorable représentant à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Chevrier: Pourrait-on savoir dès maintenant ce que coûtera probablement le programme dont le ministre annonce la mise en route pour septembre?

L'hon. M. Fleming: Une somme de \$500,000 a été inscrite dans le budget principal des dépenses pour 1960-1961, à titre de contribution du Canada. Il faudra évidemment du temps avant que le programme soit parfaitement au point. Autrement dit, on ne choisira pas un millier d'étudiants la première année. On pense que les bourses d'études à l'étranger auront une durée de deux à trois ans, en moyenne. Par conséquent, lorsque tout marchera à plein régime, on peut penser que la contribution annuelle du Canada se situera vraisemblablement à un million de dollars au moins.